

# COMPTE RENDU CFDT COMITE d'ENTREPRISE du 21 juillet 2016

## Déclaration des Elus CFDT en hommage aux victimes des attentats de Nice.

*L'attentat effroyable commis à Nice, jeudi 14 juillet le jour de la Fête Nationale, plonge une fois de plus notre pays dans la consternation et la tristesse.*

*Cette attaque vise délibérément la République et ses valeurs. Nous nous inclinons devant les victimes et exprimons toute notre solidarité avec les familles, avec ceux qui ont été blessés au cours de cet acte de haine. Nous saluons à la fois l'action des forces de l'ordre et des équipes de secours, ainsi que tous ceux sont intervenus auprès des victimes.*

*La CFDT appelle à l'unité et au respect des institutions de la République. La violence, d'où qu'elle vienne, quel que soit l'endroit où elle frappe, n'aura pas le dernier mot.*

M. Bourrigaud rejoint la CFDT et au nom de l'ensemble des salariés de la BPO apporte sa solidarité.

La CFDT demande qu'à l'avenir si un évènement de cette gravité devait survenir à nouveau, une information sur la minute de silence soit diffusée par la DG aux salariés.

Nomination de Jérôme BUSSON en tant que secrétaire de séance en l'absence de la secrétaire du CE Veronique Loiseau et des 2 secrétaires adjoints Erwan Gloaguen et Wilfried Le Rouzes.

### 1/ Adoption du PV du 17/06/2016 (consultation).

PV adopté après modifications constatées en séance

Indemnités Kilométriques : le barème adoptée au CE de juin était applicable en juillet. La CFDT signale que le nouveau barème à la baisse a été appliqué dès juin, 1 mois trop tôt ! LA DRH regarde et rectifie.

### 2/ Informations Economiques et Sociales (information).

en K€	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	
<b>Produits clientèle</b>	<b>68078</b>	<b>85000</b>	<b>101700</b>	
Charges clientèle	-25022	-31300	37300	
<b>Marge intermédiation</b>	<b>43056</b>	<b>57600</b>	<b>64300</b>	
Marge Clientèle Nette	44273	53800		
<b>Marge trésorerie</b>	<b>-2635</b>	<b>3800</b>		
<b>Marge intérêts</b>	<b>45650</b>	<b>57600</b>	<b>64300</b>	
Total Commissions	32252	40100	48000	
<b>PNB</b>	<b>77902</b>	<b>97700</b>	<b>117500</b>	
frais de personnel	-29993	nc	nc	
Frais de fonctionnement	-25676	nc	nc	
<b>Frais généraux (frais pers+fct)</b>	<b>-55669</b>	<b>-69600</b>	<b>-83700</b>	
Total Coût du risque	-7569	-9300	-11500	
<b>Résultat Brut (PNB-FG)</b>	<b>22232</b>	<b>28100</b>	<b>33800</b>	
<b>REX (Résul brut-cout risque)</b>	<b>14664</b>	<b>18700</b>	<b>22300</b>	
<b>Résultat avant impots</b>	<b>15068</b>			
<b>Résultat net</b>	<b>10884</b>	14200	17000	

<b>COEX</b>	<b>71,46%</b>	71,30%	71.2%	
<b>COEX Net Risques</b>	<b>81,18%</b>	80,80%	81.00%	

### **Conquête :**

+1711 clients particuliers

+415 professionnels

Performances globalement en deçà par rapport à l'objectif sur PME, Agri, Prof Lib et Gestion

Il faut travailler le contact client « 15-20 coups de fils par jour. » dixit le DG.

### **Evolution des encours :**

Dépôts : 4,0% sur 12 mois. Rappel objectif : 6%

Collecte insuffisante en assurance-vie. On progresse mais il faut rester vigilant.

Au 30/06, encours total : 9.4 milliards €

### **Evolution des Crédits :** marge d'intérêt en baisse (-10 M€ / an depuis 2012)

Activité tirée par crédit immobilier et équipement.

Crédits court terme : + 1.0% (en recul sensible, loin des ambitions)

Immobilier + Equipement moyen long terme : +7.9%

Consommation : + 11,8% (La BPO rattrape le retard « dixit le Directeur Financier »).

La CFDT réagit sur ces chiffres et confirme que le niveau des demandes de crédit clientèle est élevé avec des niveaux de taux bas. Le Réseau et les services du siège en middle sont impactés par ce niveau d'activité. La problématique des moyens humains est rappelée.

La DG répond que le sujet est à l'étude et qu'un comité va se réunir concernant le dimensionnement.

Commissions : + 0.8% en ligne avec le budget.

Bonne tenue du risque

Coût du risque : bonne tenue à 11.5 M€ avec un bon niveau de provisions.

Le résultat net ressort à 17 M€.

La CFDT juge les performances correctes.

Maurice Bourrigaud rétorque que le PNB est en retrait par rapport aux ambitions. « Je suis un obsédé du PNB commercial ».

La baisse des taux restent d'actualité malgré la non révision du taux du livret A.

On reste également sur des niveaux élevés de demande de renégociation (volumétrie équivalente à 2013).

### **Informations sociales :**

Au 31/05/2016

Inscrits CDD+CDI : 1.446 (936 Réseau et 510 au Siège). -5 Réseau + 11 Siège

CDD (+11)

Arrêts maladie longue durée : 80 dont 45 en congés maternité.

Heures supplémentaires : 7 heures dans le Réseau

### **3/ CICE** (consultation).

#### **AVIS CICE**

*Les élus CFDT ont pris acte des informations transmises par la Direction sur l'utilisation du CICE, ce dernier représentant pour la BPO la somme de 1 915 629€ au titre du dernier exercice.*

*Les élus CFDT :*

*Déplorent que le montant du CICE entre 2015 et 2016 reste stable, ce qui reflète l'absence d'évolution de l'emploi et des salaires. Ils regrettent que cette somme n'ait pas été utilisée davantage au service de la création d'emploi à la BPO.*

*Constatent que les projets financés partiellement par le CICE et mis en avant par la Direction auraient été engagés en l'absence de ce dispositif spécifique.*

*Les élus sont très attentifs à l'utilisation qui est faite du CICE dont l'objet est le développement de la compétitivité et de l'emploi.*

*Le constat est que les fonds de ce crédit d'impôt n'ont pas contribué à la préservation de l'emploi : - 31 salariés entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015.*

*Concernant les conditions de travail et la Qualité de Vie au Travail, il est primordial que la BPO entreprenne au plus vite des actions concrètes et visibles aux yeux de tous car les préoccupations et les attentes des salariés sont fortes sur ces sujets.*

Seule la CFDT avait un avis !

Les élus du CE ont adopté l'avis de la CFDT en séance.

#### **4/ Renégociation des prêts collaborateurs**

C'est une première, la DG présente aux élus une proposition de renégociation des prêts immobiliers aux collaborateurs après seulement 1 demande de la CFDT. (Ce n'est pas sous l'ancienne Direction qu'on aurait pu obtenir un résultat si rapide !).

La renégociation est à l'initiative du salarié. Pas de mesure collective systématique.

Pour les prêts revus en 2015, la demande du salarié doit intervenir avant le 31/12/2016.

Le périmètre retenu :

- Tous les prêts immobiliers (Résidence Principale, secondaire et investissements locatifs)
- Un droit à la renégociation tous les 3 ans
- La première renégociation ne peut intervenir qu'après un délai de 3 ans après le 1<sup>er</sup> déblocage du prêt.

Les conditions proposées correspondent à 70% des conditions standard client avec l'application du critère retenu (note MDO, garanties...). Le taux applicable est fonction de celui de la durée restant à courir majorée de +0.28% si pas de garantie réelle type hypothèque, SACCEF, CASDEN, PPD...

Exemple 1 :

Si le prêt initial était sur 15 ans et se termine dans 10 ans. Taux initial du prêt : 2.35%.

Pour une renégociation avec maintien de la durée soit 10 ans, le taux appliqué au 21/07/2016 sera pour un salarié :

MDO 1 à 4, le nouveau taux appliqué sera de  $0,70\% \times 1.36\% = 0.952\%$

Exemple 2 :

Si le prêt initial était sur 15 ans et se termine dans 10 ans. Taux initial du prêt : 2.35%.

Pour une renégociation avec baisse de la durée à 7 ans, le taux appliqué au 21/07/2016 sera pour un salarié :

MDO 1 à 4, le nouveau taux appliqué sera de  $0,70\% \times 1.21\% = 0.847\%$

L'exemple est donné au 21/07, le taux de renégociation appliquée sera celui de la période où sera faite la demande par le salarié auprès de l'agence monnaie.

La rédaction des avenants, sera réalisée au fil de l'eau par Vie des Prêts, sans priorité.

Il sera appliqué 500 € de frais de renégociation.

#### **4/ Commission sociale**

Lecture du compte rendu de la commission sociale du 8 juillet par Irvin Masson.

Vote à l'unanimité sur les propositions de voyage de la commission.

Week-end à Lisbonne pendant les vacances scolaires de printemps du 8 au 11 avril 2017 (4J/3N) – 40 places

Séjour Famille à Tenerife du 16 au 22 avril / 2017 – 50 places

Séjour Adulte du 13/05 au 20/05/2017 (hors période scolaire) en Croatie – 40 places

Séjour Famille du 19/08 au 26/08/2017 à Majorque – 50 places

Circuit 8 jours sur le dernier quadrimestre 2017 en Russie de Moscou à St Pétersbourg – 40 places

Neige 2017 : Bardonecchia pendant la période scolaire (2 semaines du 11 au 25/02) + 1 semaine en dehors des vacances 25/02 au 04/03/2017 (vote lors du CE du 27/05)  
Orcières (Hautes Alpes) du 4 au 11 février.

## **7/ Commission Economique** (information).

Lecture du compte rendu de la Commission économique par Jérôme BUSSON.  
Vote des 2 lettres de mission sur les points sociaux et économiques au 31/12/2015 et 30/06/2016

## **8/ Point de situation des entretiens professionnels.**

La loi prévoit que tout salarié doit avoir un entretien professionnel, au minimum tous les 2 ans portant sur l'historique de carrière, la rémunération, identifier les pistes d'évolutions professionnelles du salarié, établir un plan d'action qui sera porté à la connaissance de la ligne managériale.

Les entretiens sont réalisés par les Responsables Ressources Humaines.

Il y a possibilité de refuser cet entretien.

La DRH est en retard sur le calendrier et s'est fixé le 31/12/2017 pour rencontrer l'ensemble des salariés.  
Au 30/06/2016, 233 entretiens réalisés.

Hervé Baron (CFDT) fait remarquer qu'il s'agit d'une obligation qui devait être remplie au 31/03/2016.

## **8/ Point organisation des agences entreprises.**

Gilles Leclerc intervient sur ce dossier.

La CFDT et le SNB souhaite revenir sur ce dossier présenté en 11/2015 et 01/2016.

Le CE s'est positionné défavorablement sur le projet.

Les questions en suspens ?

Quelles sont les contreparties financières au passage au forfait ?

Quelles seront les horaires des conseillers et directeurs d'agence PME qui refuseront l'avenant forfait jour. ?

Gilles Leclerc réaffirme le caractère volontaire du passage au forfait.

La CFDT fait remarquer que les salariés subissent la pression des Directeurs de Groupe pour passer en force.

En cas de refus de passage au forfait, application des horaires à 39 heures compensée par des RTT.

Un exemple d'horaires va être communiqué aux directeurs d'agences PME. Les horaires pourront être aménagés en fonction des contraintes agences.

Intervention de Hervé Barron (CFDT) : « Même dans le cas d'un contrat de travail au forfait, il revient à l'employeur de s'assurer que les salariés n'effectuent pas des heures au-delà du cadre légal ».

Cette intervention est en réponse à la DRH qui indiquait que la responsabilité du contrôle du temps de travail était de la responsabilité du manager de l'unité.

La CFDT a demandé la communication aux élus des horaires pour les salariés passant à 39h.

## **9/ ASBPO**

Présentation du fonctionnement par Eric Guichaoua. Complément de subvention accordé par le CE pour les challenges BPCE.

## **10/ Surcharge de travail dans certains services du siège**

Question posée à la demande de la CFDT sur le niveau d'activité et l'insuffisance des effectifs chroniques à la Direction des engagements et à la Direction Service Clientèle notamment (ex DPC).

Réponse de la Direction : « Nous sommes attentifs à cette problématique (sera d'ailleurs à l'ordre du jour du comité de Direction de cet après-midi). Des renforts ont été mis en place dans certains services qui vont perdurer et être renforcé ».

Valérie Monjaret et Franck Lemonnier (CFDT) interviennent sur le manque d'anticipation d'BPCE – IT dans la livraison des applicatifs prêts fiable en temps et en heure pour respecter la réglementation.

La DG a conscience des dysfonctionnements. Gilles Leclerc a en charge les relations avec la filiale BPCE-IT.

## **11/ Questions diverses**

Question n°1 – DRH

Information sur le projet JOB DATING du 10 au 18 octobre 2016 qui se déroulera sur les villes de Rennes, Brest, Flers, Cherbourg, St Brieuc, Laval, Le Mans.

Les DA seront sollicités avec la RH pour des entretiens de 10 minutes se déroulant dans les agences.

Objectifs : 2.000 candidats pour élargir le vivier.

Question n°2 – CFDT – Hervé Baron

Le salaire minimum à l'embauche est de 23.000 €. Qu'est-il prévu pour les salariés ayant de l'ancienneté et dont les salaires sont inférieurs ou proches des 23.000 € ? Est-il prévu un rattrapage ?

Réflexion en cours par la DRH qui souhaite chiffrer l'impact budgétaire.

Question n°3 – CFDT – Nathalie Rocher

Introduction de la notion de Qualité Haute Définition, ce qui implique une notation des clients sur la prestation de services des salariés du siège en contact avec les clients ? Ce critère d'évaluation n'a pas été présenté ni au CE ni au CHSCT.

On redemande à nouveau la présentation de la fiche métier gestionnaire service client

Réponse de la DRH : La DG revient vers les élus au prochain CE pour préciser les attentes de la Direction.

Question n°4 – CFDT – Hervé Baron

Demande de diffusion du Flash Info BPCE à l'ensemble des salariés.

Réponse de la DRH : La situation vient d'être portée à sa connaissance.

Question n°5 – CFDT – Franck Lemonnier

Les apprentis ne sont pas reconnus comme des salariés à part entière dans l'octroi des récompenses aux challenges commerciaux collectifs ?

Pour vous qu'est-ce qu'un collaborateur ?

Réponse de la DRH : Hors instance. A voir en DP. La DRH va revenir vers les élus sur ce sujet.